

ENVIRONNEMENT

Fusion Sictom/Siredom approuvée

La fusion du Sictom/Siredom a été approuvée à la quasi unanimité par la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).



La CDCI s'est réunie le 13 octobre en présence des services de l'Etat et de nombreux élus du territoire pour acter de la fusion Sictom du Hurepoix et du Siredom.

Cette fusion a été approuvée à la quasi unanimité suite à un vote à bulletin secret. La préfète, Josiane Chevalier, a rappelé que cette fusion a été à l'initiative de la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne dans un souci de cohérence de la gestion des déchets sur un même territoire, et ce en vue d'assurer une égalité de traitement des usagers devant le service public par une harmonisation du service rendu et de la tarification appliquée au service public des déchets.

Une solidarité entre les territoires

Xavier Dugoin, président du Siredom, s'est ensuite exprimé sur l'intérêt de cette fusion pour les usagers et contribuables du territoire ainsi que sur la nécessité des regroupements des syndicats, indispensable à la rationalisation et à l'optimisation de la gestion des déchets. Cette

fusion va également sauver un outil industriel par l'apport de tonnages de déchets, l'usine de Ouarville, et ainsi éviter "une casse sociale". « Cette fusion permettra en outre aux contribuables du territoire du Sictom du Hurepoix de bénéficier d'une tarification du traitement des déchets à 76€/tonne contre 120€/tonne actuellement » a conclu Xavier Dugoin. Il s'agit d'un effort de solidarité entre les territoires.

Christian Schoettl, président du Sictom du Hurepoix, a exprimé sa réticence quant à cette fusion en rappelant que l'Etat a constitué un groupe de travail dont les travaux ne sont pas allés à leur terme et qu'une étude d'impact n'est pas été réalisée. Il a sollicité un vote à bulletin secret.

La préfète a mis au vote la fusion. Un large consensus s'est exprimé pour cette fusion puisque la quasi totalité des

membres de la CDCI, présents ou représentés, ont émis un avis favorable. Au 1^{er} janvier prochain, un nouveau syndicat comprenant 177 communes, issues de cette fusion, sera créé, répondant aux exigences de rationalisation et de réduction du nombre de syndicats sur le territoire voulu par le législateur. Il s'agit, à travers cette réduction, de clarifier la gestion des déchets sur le territoire et surtout de rationaliser et d'optimiser les modes de fonctionnement. Cette fusion permettra aux contribuables de voir leur facture des déchets baisser de l'ordre de 20% dès 2018 si la fusion est administrativement réalisée au 1^{er} janvier prochain. Un arrêté inter-préfectoral est nécessaire pour finaliser le processus de fusion et nécessite la signature des préfets de l'Essonne, Seine-et-Marne et Val de Marne.

FINANCES

Loi de finances : quel changement ?



Le groupe d'expertise comptable Recci, installé dans l'Essonne et regroupant 5 cabinets d'expertise comptable, propose à ses clients, à ses partenaires et à toutes personnes intéressées de venir s'informer sur les changements occasionnés par le projet de loi de finances 2018. Cette initiative permet de diffuser la compétence et l'information auprès notamment des chefs d'entreprises du département.

Le programme de cette matinée sera axée sur ce que va changer le projet de Loi de Finances pour 2018 : venez découvrir les premières mesures du quinquennat Macron : Suppression du CICE, baisse du taux d'impôt sur les sociétés, taux unique d'imposition pour les dividendes, plus-values, assurance vie..., réforme de l'ISF, hausse de la CSG et baisse des cotisations sociales, retour sur la Loi Travail, la suppression annoncée du RSI.

• Réunion le mardi 24 octobre de 8h30 à 11h30 au Magellan, 7 rue Montespan, 91000 Evry.